



Conseil économique  
et social

PROVISOIRE

E/1994/SR.19

6 juin 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond pour 1994

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 19e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le vendredi 1er juillet 1994, à 15 heures

Président : M. BUTLER (Australie)  
puis : M. BIVERO (Venezuela)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (suite)

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 15 h 25.

ACTIVITES OPERATIONNELLES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT (A/49/204-E/1994/90, A/49/205-E/1994/91, E/1994/34, parties I, II et III, E/1994/35, E/1994/64 et Add.1 et 2, E/1994/84, E/1994/93)

M. MALLYA (République-Unie de Tanzanie) n'est pas tout à fait sûr que les organismes entendent par exécution nationale la même chose que son gouvernement, autrement dit des activités qui incluent la conception nationale des programmes. Il voudrait savoir comment ils ont l'intention de faire en sorte que les ressources aient un impact au niveau des villages et s'ils entendent participer au fonds pour le développement de l'Afrique.

M. HADID (Observateur de l'Algérie), au sujet des dispositions du paragraphe 33 de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, demande un exemplaire du manuel pour l'ensemble du système des Nations Unies au sujet duquel une décision doit être prise d'ici au 1er juillet 1994.

Tout en jugeant encourageant le compromis relatif au Bureau des services d'appui aux projets (BSP), la délégation algérienne se demande ce que l'on fera pour éviter les conflits d'intérêt dus à ce que le BSP, avec ses fonctions d'agent d'exécution, relèvera du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant qu'organisme de financement central.

La délégation algérienne est aussi rassurée par les chiffres relativement plus optimistes relatifs à des promesses de contribution au Programme alimentaire mondial (PAM) présentés par le Directeur exécutif du Programme. Néanmoins, ces chiffres restent inférieurs d'environ 15 % à leur montant habituel et il semble qu'il n'y ait pas eu d'amélioration du montant des promesses de contributions au PNUD et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Face à l'amenuisement des ressources, M. Hadid voudrait savoir ce que les divers organismes feront pour parer au danger que les activités ne soient davantage déterminées par les donateurs. Au sujet de la proposition 20:20, on peut encore craindre que les pays qui, tout en se fixant pour objectif un pourcentage de ressources plus élevé, ont en fait diminué le niveau de leur

/...

aide publique au développement (APD) soient mieux considérés que ceux qui ont veillé à respecter le pourcentage convenu internationalement de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB).

La délégation algérienne voudrait aussi des indications précises sur les progrès de la décentralisation et de la programmation conjointe.

Mme VOLKOFF (Canada) demande, au sujet d'une question posée à une séance précédente par la représentante de l'Inde, si le Groupe consultatif mixte des politiques a identifié les problèmes qui se posent dans le domaine de l'application. Egalement au sujet d'une question posée par la délégation de l'Inde, elle voudrait recevoir l'assurance que tous les organismes demeurent résolus à appliquer le programme commun sur le VIH/SIDA.

Au sujet de la proposition 20:20, la délégation canadienne ne sait toujours pas précisément si l'objectif concerne les moyens ou les résultats. Elle se demande ce que les membres du Groupe consultatif mixte des politiques, particulièrement l'Administrateur du PNUD, font pour travailler aux définitions avec d'autres parties intéressées comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Secrétariat de l'ONU.

En conclusion, Mme Volkoff félicite la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) d'avoir soulevé la question de la division du travail d'après les fonctions plutôt que d'après les sous-secteurs.

M. KAARIA (Observateur de la Finlande) demande, à la lumière des résultats apparemment bons obtenus par l'UNICEF en matière d'exécution nationale, dans quelle mesure l'importance accrue donnée à cette approche aura des incidences sur les effectifs hors siège par rapport à ceux du siège et quelles difficultés particulières il pourrait en résulter pour le PNUD.

Au sujet de l'établissement d'un ordre de priorité, le sens du compromis qui a abouti à l'adoption de l'alinéa a) du paragraphe 16 de la résolution 48/162 de l'Assemblée générale est que, selon la délégation finlandaise, si l'établissement de cet ordre de priorité relève de fait des pays eux-mêmes, les organismes d'exécution doivent néanmoins établir leur propre ordre. Il est possible d'agir lorsque les deux ordres coïncident. Entre-temps, les conseils d'administration peuvent utilement identifier les questions de

/...

politique qui doivent être examinées par le Conseil économique et social, à condition de ne pas dépasser leurs mandats propres.

Enfin, M. Kaaria se demande si les chefs de secrétariat estiment que la proposition 20:20 doit s'appliquer aux programmes d'ajustement structurel.

M. SPETH (Administrateur du PNUD) dit que l'on définit généralement l'exécution nationale comme englobant la propriété nationale et l'appui du pays à l'édification de capacités nationales. Les chiffres du cinquième cycle montrent les progrès rapides accomplis par le PNUD dans le sens d'une plus grande exécution nationale, puisque la part des ressources ainsi affectées aux programmes qui était auparavant quasi nulle a atteint 40 %, tandis que celle des ressources qui transitent par les institutions, qui était d'environ 80 %, a reculé à 35 %. M. Speth entend faire en sorte qu'aucun conflit d'intérêt ne résulte des nouveaux arrangements relatifs au BSP, entre autres en accroissant la transparence, en élargissant la gestion et en donnant au Bureau le statut d'organisme partenaire du PNUD. L'évolution importante qui résulte d'un compromis devrait conférer suffisamment de poids au BPS et lui permettre de fonctionner.

Avec la diminution des ressources, les activités seront peut-être non pas tant déterminées par les donateurs que plus thématiques. Dans ce cas, il pourrait être utile de compléter l'objectif de 0,7 % par un autre - par exemple, le doublement de l'APD ou simplement la progression de l'APD de moitié dans un délai déterminé - afin de galvaniser les énergies.

Le programme commun VIH/SIDA bénéficie de l'appui sans réserve du PNUD : les principaux acteurs collaborent mieux que jamais.

Au sujet de la proposition 20:20, le PNUD va mettre en commun des idées sur la poursuite de son élaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Les participants à cet échange d'idées se multiplieront certainement.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) dit, au sujet de la première question posée par le représentant de l'Algérie, que le manuel doit être construit élément par élément, en commençant par ceux où il y a déjà un accord. La tâche sera longue et compliquée, mais l'Organisation des Nations Unies s'y est

attelée avec l'appui du Groupe consultatif mixte des politiques et des institutions.

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)) dit que l'exécution nationale n'exclut certainement pas la conception nationale : le FNUAP, quant à lui, a formé un personnel local important dans ce domaine. Elle confirme que le FNUAP participe au Fonds de développement de l'Afrique.

Les activités du FNUAP ne sont pas déterminées de plus en plus par les donateurs : les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont toujours participé activement à ses programmes. En ce qui concerne la programmation conjointe, il n'en existe encore que très peu d'exemples au FNUAP.

Il est difficile de répondre immédiatement à la question qui a été posée par la représentante du Canada au sujet de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et qui donne matière à réflexion. Le FNUAP examine actuellement les réactions hors siège et les problèmes à ce sujet. Le programme commun VIH/SIDA lui tient à coeur : certaines questions d'organisation doivent encore être examinées mais les activités dans ce domaine sont déjà bien en cours.

Au sujet de l'ordre de priorité, un accord a été arrêté - pour le FNUAP au moins - à la session précédente du Conseil d'administration. Enfin, répondant à une question posée à une séance précédente par le représentant de l'Australie, Mme Sadik dit que le FNUAP a manifestement des idées au sujet de ses activités actuelles et futures.

M. GRANT (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)) dit que l'amenuisement des ressources conduit les organismes à se préoccuper de plus en plus de l'ordre de priorité. Certes, les pays qui réduisent leur APD méritent d'être critiqués mais la proposition 20:20 représente une question différente. Cette approche pourrait inciter l'opinion des pays donateurs à apporter plus largement son aide car les habitants de ces pays seront probablement plus tentés de donner pour l'enseignement et la santé de base que de financer la construction d'infrastructure, ponts ou hôpitaux par exemple. L'UNICEF est extrêmement décentralisée et 87 % de son personnel se trouvent actuellement dans les pays

en développement. La programmation conjointe n'est pas très répandue mais la collaboration entre les institutions est considérable. Les objectifs clairement définis sont très utiles pour stimuler la collaboration interinstitutions, comme l'a prouvé le vaste programme d'immunisation universelle des enfants. A ce sujet, l'UNICEF fait beaucoup pour harmoniser ses objectifs avec ceux des deux principales institutions extérieures au Groupe consultatif mixte des politiques, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). La collaboration avec d'autres organismes s'est considérablement développée depuis quelques années. Au sujet des problèmes posés par l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale dans le contexte du Groupe consultatif mixte des politiques, il est beaucoup plus facile de faire ce que demande l'Assemblée générale dans le domaine des activités opérationnelles au service du développement lorsque des objectifs communs précis sont définis. En combinant l'exécution nationale avec les stratégies de programme, on obtient une efficacité beaucoup plus grande.

M. NGONGI (Directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM)) dit que l'exécution nationale étant la règle au PAM, tous les projets de développement de celui-ci sont exécutés par des nationaux et le PAM a d'importants programmes d'édification de capacité nationale. Les problèmes potentiels qui pourraient résulter pour les activités du PAM d'une intervention accrue des donateurs risqueraient surtout de se poser dans le domaine des secours d'urgence où la plupart des ressources sont extrabudgétaires. A ce sujet, l'organe directeur du PAM a décidé, à sa dernière réunion, que le PAM devait rester le plus possible un organisme multilatéral. Au sujet de la décentralisation, la dernière réunion mondiale des directeurs de pays du PAM a établi un calendrier de décentralisation sans ambiguïté. En ce qui concerne la programmation conjointe, les principaux documents de projet du PAM contiennent tous une partie consacrée à la collaboration parce que l'aide alimentaire seule ne peut avoir un plein impact sur le développement que si elle est intégrée à d'autres formes d'assistance.

Au sujet des observations faites par l'Administrateur du PNUD concernant la distribution de 85 % des ressources au profit d'activités du PNUD, M. BOEHMER (Allemagne) demande ce qui a été fait des 15 % restants.

M. GRAISSE (Directeur du Bureau des relations extérieures du PNUD) dit que l'exécution nationale a considérablement progressé, le niveau des activités mises en oeuvre par l'intermédiaire du BSP est resté stable, alors que celui des activités exécutées par des organismes a beaucoup diminué.

Mme VOLKOFF (Canada) demande, au sujet de la proposition 20:20, si l'UNICEF a calculé ce qu'il dépensait dans le secteur social et si les autres organismes calculent aussi ces dépenses.

M. GRANT (Directeur exécutif de l'UNICEF) dit que l'UNICEF calcule effectivement ce qu'il dépense dans le secteur social et que l'APD totale englobe à la fois l'APD multilatérale et l'APD bilatérale.

M. HADID (Observateur de l'Algérie) demande au Directeur exécutif de l'UNICEF s'il n'aurait pas été plus utile que la proposition 20:20 prévoit que 20 % des ressources soient consacrés aux programmes d'ajustement structurel, plutôt que 20 % de l'APD. Il demande aussi au représentant du PNUD les derniers chiffres relatifs au coût de production du Rapport sur le développement humain, dont la publication avait dans le passé coûté 5 millions de dollars sur deux ans.

M. GRAISSE (Directeur du Bureau des relations extérieures du PNUD) dit que les dépenses de personnel et le coût du rapport n'ont pas changé. Certaines activités de production du Rapport sur le développement humain, dont la traduction, la diffusion et les séminaires qui ont lieu au sujet du rapport dans les pays en développement, sont financées par des fonds d'affectation spéciale.

M. MALLYA (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation, tout en étant satisfaite de la tendance à l'exécution nationale, considère qu'il faudrait en revoir le principe, qui semble avoir perdu une partie de son dynamisme.

Mme JANJUA (Pakistan) demande la différence qui existe entre l'exécution nationale et la réalisation nationale et quelle est la part de chacune de ces composantes dans les 80 % d'exécution nationale mentionnés par

/...

M. Speth. Elle se demande si les organismes du système de développement des Nations Unies continueront de se fixer l'exécution nationale pour objectif dans le cas où les ressources dont ils disposent sont réduites du fait de celle-ci. Elle voudrait savoir aussi si les donateurs appuieront le principe d'une exécution à 100 % nationale, qui aurait une incidence sur leurs méthodes de fourniture de fonds.

M. GRAISSE (Directeur du Bureau des relations extérieures du PNUD) dit que, selon le principe de l'exécution nationale, en théorie les gouvernements gèrent tous les projets eux-mêmes. Néanmoins, ils peuvent confier une part de la mise en oeuvre de certains projets à une institution spécialisée. Donc, bien que tous les projets qui doivent être réalisés au niveau national puissent l'être, la plupart d'entre eux le sont en partie par des institutions spécialisées. Il appartient aux gouvernements bénéficiaires de décider la modalité de mise en oeuvre. S'ils préfèrent l'exécution nationale, le PNUD continuera d'oeuvrer dans ce sens.

M. CLAVIJO (Colombie) demande si, dans le contexte de l'examen triennal des orientations, il sera possible d'établir des rapports par région, ce qui permettrait de mettre en évidence les problèmes particuliers à chacune.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) dit qu'il examinera la suggestion de la délégation colombienne dans le contexte de l'examen triennal des politiques mais invite instamment les délégués à consulter des rapports relatifs aux notes de stratégie nationale, particulièrement l'annexe statistique qui contient des renseignements par région.

M. KAARIA (Observateur de la Finlande) trouve curieux que l'exécution nationale n'ait pas nécessairement d'incidence sur les effectifs. Il conviendrait d'examiner cette incidence à un stade ultérieur des débats.

Entièrement de l'avis de l'Administrateur du PNUD, M. KALPAGE (Sri Lanka) estime lui aussi que la diminution des ressources affaiblit les organismes et que les pays en développement devront s'adresser aux institutions de Bretton Woods pour obtenir des fonds pour leur développement. Au lieu de parler de donateurs et de bénéficiaires, il vaudrait peut-être mieux parler de pays plus riches ou moins riches. Les petits pays en



développement comme le sien contribuent aussi à la mise en oeuvre des programmes du PNUD. M. Kalpage voudrait savoir quelle part des fonds affectés au PNUD revient ensuite aux pays riches et se demande si les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies reconnaîtront que le besoin de ressources est le principal sujet de tout débat concernant le développement.

Le PRESIDENT dit que la réponse à la question de savoir quelle part des fonds revient aux pays développés est fournie en partie dans le document E/1994/64, additif 2.

Mme JACOBSEN (Norvège) demande comment on fera connaître toutes les politiques et perspectives nouvelles hors siège et si les mécanismes actuels suffisent à assurer une plus grande décentralisation. L'évaluation devrait être axée surtout non seulement sur les buts quantitatifs, mais aussi sur les aspects qualitatifs du développement et la façon la programmation des activités hors siège tiendra compte des résultats de l'évaluation.

M. CALOVSKI (Observateur de l'ex-République yougoslave de Macédoine), parlant de lassitude des donateurs, dit que bien que l'on ait de plus en plus besoin de ressources pour le développement s'accroisse de jour en jour, il n'existe aucune volonté politique déterminée d'arrêter la détérioration de la situation internationale. A ce sujet, le mieux serait de continuer à insister sur le meilleur usage possible des ressources existantes et la détermination d'un ordre correct de priorité. L'ex-République yougoslave de Macédoine souhaite vivement coopérer davantage avec tous les organismes du système de développement des Nations Unies. M. Calovski demande si le PNUD envisage d'ouvrir un bureau à Skopje, capitale de son pays.

M. NORIGUCHI (Japon) dit que bien que la coordination a divers niveaux soit nécessaire, les compétences individuelles des représentants résidents de chaque institution sont tout aussi importantes. Il voudrait savoir ce qui est fait pour harmoniser le degré de décentralisation des diverses institutions, afin d'améliorer la coordination au niveau des pays.

La délégation japonaise est sensible au fait que le Département de la coordination des politiques et du développement durable s'abstient de toute ingérence dans les activités au niveau des pays. Néanmoins, elle souhaite savoir ce qu'il fait, indépendamment de ses efforts importants au sujet des

notes de stratégie nationale, pour empêcher les problèmes de coordination et s'il existe des possibilités d'amélioration.

Au sujet de la confusion qui entoure la proposition 20:20, M. Noriguchi dit qu'il est nécessaire d'établir une distinction entre les pays en développement. La proposition 20:20 ne peut pas être appliquée correctement à certains de ces pays alors que dans d'autres, elle pourrait servir à mobiliser la volonté politique des gouvernements et des ressources supplémentaires des pays donateurs.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable) dit que les fonctions de coordination de son département s'exercent au siège, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et des résolutions connexes sur les attributions du Secrétaire général concernant le système des coordonnateurs résidents. Le Département joue un rôle de catalyseur en favorisant une approche commune, par exemple, à la note de stratégie nationale, à l'exécution nationale et à l'interprétation de l'approche-programme, et il encourage l'harmonisation des manuels. Le Groupe consultatif mixte des politiques assure la coordination au siège en ce qui concerne les questions administratives, par exemple les locaux communs et la formation. Le Département travaille en collaboration très étroite avec les institutions spécialisées. Des améliorations sont toujours possibles et M. Desai prend part aux efforts de renforcement de la coordination.

Répondant à la question du représentant de la Norvège sur la façon dont les approches à la coordination élaborées au niveau central sont connues dans les pays, il dit que les organismes ont conçu des moyens orchestrés de communiquer sur des questions particulières avec leurs représentants dans les pays. En outre, l'appareil renforcé d'appui à l'information du PNUD sert à transmettre l'information depuis le siège jusque dans les pays. Enfin, une coordination hors siège a été organisée dans 75 pays par des réunions régulières des représentants du système des Nations Unies dans les pays.

M. NGONGI (Programme alimentaire mondial (PAM)) dit que le PAM prend très au sérieux ses fonctions d'évaluation et reconnaît que la qualité des évaluations doit être améliorée. Tout projet dont l'extension est

prolongée et pour lequel une évaluation a eu lieu doit tenir compte des recommandations de cette évaluation et prévoir les mesures prises de leur application. Des évaluations spéciales ont mis en évidence des domaines que le PAM n'était pas parfaitement à même d'appuyer, et cet appui a cessé. Une évaluation du PAM faite par le Canada, la Norvège et les Pays-Bas a formulé des recommandations d'amélioration dont au moins 85 % ont été suivies.

M. GRANT (Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)), répondant aux questions du représentant de la Norvège, dit qu'il est utile d'introduire toute directive nouvelle importante concernant les orientations, par exemple les notes de stratégie nationale, sur plusieurs années et de concevoir pour leur diffusion plusieurs moyens qui se renforcent mutuellement. Il est lui aussi pleinement d'avis que la qualité de l'évaluation est essentielle et rappelle que des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs ont été définis par le Sommet mondial pour les enfants.

M. Grant souligne qu'une part importante du travail accompli par les institutions spécialisées ne nécessite pas un grand volume de ressources. Il cite en exemple les programmes de lutte contre les troubles liés à la carence en iode et les campagnes en faveur de l'allaitement.

Le représentant du Japon a eu tout à fait raison de dire que la proposition 20:20 ne convenait pas à tous les pays en développement. Néanmoins, ce chiffre représente une moyenne mondiale commode, tout comme l'objectif recommandé pour l'APD de 0,7 % du PNB.

M. SPETH (Administrateur du PNUD) dit que le PNUD communique les résultats des évaluations immédiatement à ses bureaux de pays. Diverses publications font aussi connaître ces résultats. Les conclusions transitent par le Bureau des politiques du PNUD qui les inclut dans tous les documents d'orientation nouveaux. Les résultats des évaluations apparaissent donc dans les évaluations de projet et l'assistance dans le domaine des orientations fournies pour les programmes de pays.

Le PNUD n'a pas l'intention actuellement d'ouvrir des bureaux dans les ex-républiques yougoslaves. Vu la situation budgétaire actuelle ainsi que d'autres considérations, la question devra être examinée par le Conseil d'administration.

M. Speth partage les réticences qu'inspirent les mots "donateur" et "bénéficiaire". Nombre de pays dans lesquels le PNUD met en oeuvre des programmes sont aussi des donateurs et 10 d'entre eux ont même des contributions plus élevées que des pays membres de l'OCDE. Le PNUD préfère parler de "pays bénéficiaires des programmes" au sujet de ceux dans lesquels se déroulent des activités de développement et de "pays contributeurs nets" pour ceux qui fournissent des contributions mais dans lesquels le PNUD n'a pas de programme. De même, les mots "hors siège", bien que malcommodes, sont employés depuis longtemps pour désigner tous les pays dans lesquels les divers organismes des Nations Unies mettent en oeuvre des programmes.

Les statistiques que M. Speth a fournies dans une intervention antérieure au sujet du mode d'exécution des activités financées par le PNUD concernent uniquement les cinq principaux agents d'exécution. De nombreuses autres activités sont exécutées par des institutions techniques plus petites, avec l'assistance de la Banque mondiale et d'autres organisations. Un graphique indiquant le mode d'exécution pour chaque cycle du programme peut être communiqué au Conseil.

Mme SADIK (Directrice exécutive du FNUAP) dit, au sujet de questions du représentant de la Norvège, que les procédures de coordination décidées au Siège sont communiquées hors siège de manière coordonnée avec les autres institutions intéressées. On reconnaît aussi qu'il est nécessaire de les faire bien connaître aussi au personnel du Siège qui est en contact avec les représentants hors siège. Les rapports d'appréciation du personnel tiennent aussi compte de la nécessité de ces communications.

Mme Sadik est elle aussi d'avis qu'il importe d'améliorer l'évaluation qualitative des programmes. Les résultats de ces évaluations sont communiqués aux différents bureaux de pays et, le cas échéant, des notes de programme sont préparées à l'intention d'autres représentants hors siège, ainsi qu'au Siège. Des programmes de formation sont aussi conçus en fonction des conclusions des évaluations, particulièrement lorsqu'elles méritent d'être largement appliquées.

Mme Sadik reconnaît avec le représentant du Japon que la qualité du personnel hors siège est un élément d'importance. Le FNUAP a beaucoup fait

/...

pour choisir du personnel qualifié, le former et organisera sa formation continue. Il reconnaît aussi l'importance de la responsabilité, tant dans le domaine financier que dans celui des orientations.

En plus de participer au Groupe consultatif mixte des politiques, le FNUAP travaille avec ses partenaires grâce à d'autres mécanismes de coordination qui les font participer à certaines activités d'évaluation et à l'élaboration de lignes directrices techniques.

Mme LALIME (Etats-Unis d'Amérique) invite les chefs de secrétariat à examiner avec les institutions de Bretton Woods la question de la coordination, en particulier dans les domaines où celle-ci devrait être plus étroite, ainsi que les mécanismes d'une telle coordination et les risques encourus.

M. NORIGUCHI (Japon) remercie la Directrice exécutive du FNUAP des renseignements concernant le degré de décentralisation opérée. Les différents organismes n'ayant pas tous le même degré de décentralisation au niveau des pays, il voudrait savoir ce que font le Département de la coordination des politiques et du développement durable et le PNUD pour assurer une coordination au niveau le plus élevé.

M. SPETH (Administrateur du PNUD) dit qu'il est indispensable d'améliorer la coordination avec la Banque mondiale et d'autres institutions de Bretton Woods. Au niveau le plus élevé, il faut accroître la coordination entre les chefs de secrétariat des divers organismes des Nations Unies et ceux des institutions de Bretton Woods. Le Secrétaire général a rencontré récemment les directeurs de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) et des débats à ce sujet ont commencé au Comité administratif de coordination.

Il y a aussi matière à plus ample coopération au sujet des initiatives de programmation, l'objectif étant de conjuguer au mieux les atouts complémentaires des divers organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Une équipe composée de représentants de la Banque mondiale et du PNUD doit se réunir fin juillet pour examiner un certain nombre de propositions stimulantes. Le dialogue devrait aussi être poursuivi sur des questions de politique et des questions de fond. Un exemple est fourni par le

/...

séminaire sur la coopération technique et l'édification de capacité auquel ont assisté récemment des représentants du PNUD, de la Banque mondiale et du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Il est nécessaire aussi de renforcer la coordination avec les institutions de Bretton Woods au niveau des pays, entre autres au sujet de programmes qui visent à aider ceux-ci à anticiper les effets des programmes d'ajustement structurel et de s'y adapter et de projets d'édification de capacité qui doivent renforcer les institutions publiques. Le PNUD travaille avec les institutions de Bretton Woods principalement dans le cadre d'arrangements de partenariat en vue de la mobilisation des ressources dans des groupes consultatifs et des tables rondes.

Mme SADIK (Directrice exécutive du FNUAP) dit que le FNUAP entretient un dialogue avec la Banque mondiale à l'occasion de consultations entre les représentants régionaux des deux organisations. Cette coordination est active surtout en Asie où le FNUAP administre un certain nombre de projets de la Banque mondiale et le FNUAP a établi un dialogue étroit avec les représentants de la Banque en Afrique afin d'élaborer des approches et des stratégies communes.

Au sujet des questions de décentralisation soulevées par le représentant du Japon, Mme Sadik dit que les modalités diffèrent souvent entre les agents d'exécution, ce qui complique encore les problèmes causés par l'insuffisance de la décentralisation des opérations hors siège. En conséquence, tous les membres intéressés du système des Nations Unies doivent s'attaquer à la question de la décentralisation en même temps qu'ils élaborent une approche commune à la programmation et à la coordination.

M. NGONGI (PAM) dit que bien que des améliorations soient encore possibles, la collaboration entre le PAM et la Banque mondiale est bien ancrée. Les deux organisations ont consacré à l'aide alimentaire en Afrique une étude importante qui sert de base à une bonne part des travaux du PAM dans la région. Le détachement d'un fonctionnaire du PAM auprès de la Banque mondiale a fortement amélioré les relations entre les deux organisations et a donné des résultats très positifs. Parmi les autres domaines de

collaboration, on peut citer le relèvement après les catastrophes et les dimensions sociales des programmes d'ajustement structurel.

M. BIVERO (Venezuela) fait observer que le transfert de fonds par les institutions financières internationales est de plus en plus déterminé par la situation économique globale et la politique macro-économique et de moins en moins par les objectifs particuliers de l'assistance internationale, ce qui déstabilise et affaiblit l'efficacité de tout le système d'assistance au développement de l'ONU. C'est ainsi que, lorsque la politique de taux de change d'un pays diffère de celle de la Banque mondiale, les programmes dans les domaines de l'éducation, de l'infrastructure et du développement social, par exemple, risquent d'être paralysés.

M. Bivero voudrait savoir comment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales coordonnent leurs efforts concernant la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence sur les femmes : action pour l'égalité, le développement et la paix, et le Sommet mondial pour le développement social, afin d'éviter que leurs critères n'aillent pas à l'encontre les uns des autres.

M. MONABE (Bénin) invite instamment les représentants de la Banque mondiale, du FMI et du PNUD à répondre à cette question très importante.

M. AWAAD (Egypte) dit que les pays en développement, en prenant à leur charge une part accrue des coûts, ont montré qu'ils entendaient supporter leur part de l'effort de développement dans leur pays. Néanmoins, cette tendance est inquiétante car elle risque de rendre difficile, pour les pays en développement, la mise en oeuvre des projets dont ils ont besoin d'urgence.

M. Awaad demande si le moment n'est pas venu de suspendre l'initiative Action 21.

M. Bivero (Venezuela), vice-président, prend la présidence.

Au sujet des domaines prioritaires, M. NIE Hualiang (Chine) dit que sa délégation estime que lorsque les organismes des Nations Unies traitent de domaines ou de thèmes prioritaires qui ont été formulés conformément à leurs mandats, ils doivent prendre pour point de départ les conditions propres du pays intéressé et adopter une approche souple. La Chine n'acceptera jamais

que les domaines ou les thèmes prioritaires servent à subordonner l'octroi d'assistance à des conditions supplémentaires.

La délégation chinoise n'a reçu aucun document relatif à l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et espère qu'à l'avenir ces documents seront distribués en temps utile aux délégations.

Mlle DIOP (Sénégal) demande pourquoi le niveau d'exécution nationale est bas dans les pays d'Afrique. Si cela est dû à la faiblesse des moyens nationaux, il faudrait reconsidérer tout le système de la présence hors siège des Nations Unies pour voir dans quelle mesure elle pourrait contribuer à renforcer ces moyens.

Mlle Diop demande comment il sera possible d'évaluer les incidences des notes de stratégie nationale en 1995 alors qu'un seul pays a fini d'appliquer sa note. En outre, la note de stratégie nationale ne correspond qu'à une petite partie de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale; il vaudrait mieux évaluer tous les aspects, y compris la question des ressources, l'exécution nationale, l'approche-programme et l'harmonisation des cycles de programmation.

Le rapport du Secrétaire général E/1994/64 indique que le Groupe consultatif mixte des politiques a estimé qu'il n'était pas possible d'établir le manuel commun demandé dans la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, mais a proposé que soit rédigé un texte unique d'ensemble qui servirait les mêmes fins; dans ce cas, elle demande pourquoi il n'est pas possible d'établir le manuel.

La délégation sénégalaise appuie la proposition 20:20; cependant, de nombreuses questions ayant été posées à son sujet, il lui semble qu'une étude plus détaillée sur la faisabilité et l'application de cette proposition serait utile.

Il a été question de l'ordre de priorité des fonds et des programmes; Mlle Diop voudrait savoir précisément s'il doit être tenu compte des ordres de priorité nationaux ou de ceux des fonds et des programmes pour les programmes au niveau national.

M. Butler (Australie) reprend la présidence.

/...



Mme WYRSCH (Observatrice de la Suisse) rappelle qu'on a déjà souligné que le relèvement des niveaux d'exécution nationale devrait entraîner une diminution des coûts administratifs des Nations Unies au niveau des pays. Elle est étonnée que les représentants de l'UNICEF et du FNUAP, deux organismes dont les programmes comportent une forte part d'exécution nationale, ne puissent indiquer au moins approximativement s'il y a eu des modifications dans la représentation et les besoins de personnel hors siège.

Au sujet de la coordination, il serait utile de créer un réseau ou une réserve de coordonnateurs résidents expérimentés qui pourraient fournir leurs services aux pays et aux comités de pays des Nations Unies.

Mme Wyrsh considère que la note de stratégie nationale devrait être présentée conjointement par les différents organismes et que les institutions de Bretton Woods devraient participer à cette présentation. Il faudrait qu'il y ait pour chaque pays une note de stratégie unique qui expose des objectifs précis que les organismes, les programmes et les fonds chercheraient à atteindre en commun.

Mme KARRE (Observatrice de la Suède) dit que sa délégation juge très important le principe selon lequel les ressources doivent s'additionner et les charges être partagées et estime que le système des Nations Unies a grandement besoin de fonds stables, prévisibles et assurés. La prochaine étape des réformes sera des négociations sur le financement des activités opérationnelles de l'ONU; il sera important alors de rechercher des approches novatrices au financement et de prendre des engagements politiques.

Les représentants des organismes qui ont pris la parole ont fait des déclarations contradictoires au sujet des rapports entre la proposition 20:20 et le principe selon lequel les ressources doivent s'additionner. La délégation suédoise estime que la proposition 20:20 risque de conduire à privilégier la quantité au détriment de la qualité et de détourner les fonds des activités programmatiques durables à long terme qui, bien qu'elles ne répondent pas aux besoins humains prioritaires, sont nécessaires à longue échéance pour atteindre les mêmes objectifs. Les donateurs risquent d'être incités à verser des contributions selon un système dépassé, projet par projet, plutôt que de fournir un important appui de base aux fonds et aux

programmes de l'ONU. Les ressources risquent aussi d'aboutir ailleurs qu'à l'ONU. Il vaudrait mieux perfectionner l'objectif de 0,7 % dont il a déjà été convenu et dire que 20 % de ce montant devrait être affecté aux besoins humains prioritaires des pays en développement. Des doutes ont été émis au sujet de la question de savoir si les pays développés verseront en fait leur part de 20 %; dans le même temps, Mme Karre fait observer que les données statistiques concernant les pays en développement ne sont pas aussi encourageantes que certaines délégations ont été conduites à croire.

M. COSTA (Brésil) dit que des incertitudes semblent exister au sujet de la nature exacte de la note de stratégie nationale car elle est mentionnée en tant qu'outil à la fois de programmation et de gestion, alors que selon la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, il s'agit d'un document établi par le gouvernement, qui doit lui permettre de coordonner toute l'assistance extérieure et doit être présenté aux conseils d'administration uniquement à titre de référence. Il n'est pas prévu que les notes de stratégie nationale soient examinées ou analysées par les organismes; un tel travail dépasserait leurs compétences.

M. DJANI (Indonésie) dit que sa délégation voudrait davantage de précisions au sujet de la part des coûts administratifs dans la fourniture des programmes. Si les ressources disponibles pour les programmes doivent être réduites en raison d'une diminution du volume global des ressources, de telles réductions devraient aussi s'appliquer aux coûts administratifs. Si ceux-ci peuvent être réduits, des ressources supplémentaires pourront être consacrées à la fourniture des programmes.

M. JOLLY (UNICEF) dit que les coûts administratifs de l'UNICEF ont un peu diminué depuis quelques années. On a demandé si les institutions représentées au Groupe consultatif mixte des politiques pouvaient définir en commun les coûts administratifs; cela devrait être fait avec le groupe le plus important des organismes des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO).

M. Jolly conçoit les notes de stratégie nationale de la même façon que le représentant du Brésil. Au sujet de ce qu'a dit l'observatrice de la

Suisse, l'UNICEF estime que la note de stratégie nationale ne peut pas remplacer le processus des programmes ou projets de pays des différents organismes, mais doit créer un cadre.

Répondant à l'observatrice de la Suède, M. Jolly dit qu'au sens strict, la proposition 20:20 est neutre par rapport à l'objectif 0,7. L'UNICEF est tout à fait d'avis que l'objectif 0,7 doit être conservé et réaffirmé; dans ce sens, la proportion 20:20 et le principe 0,7 s'additionneraient. Il n'estime pas que l'on risque de détourner l'attention du développement à long terme ou des programmes au profit des projets. L'UNICEF ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller plus loin et de préconiser 20 % de 0,7 %; la proposition 20:20 et l'objectif 0,7 sont complémentaires et non pas exclusifs.

Le consensus de Dakar a utilisé la proposition 20:20 de façon très créatrice. Il a été demandé aux pays en développement d'accroître leur part dans les actions prioritaires, qui découlent des objectifs africains, et les pays industrialisés ont été invités à suivre et à accroître leurs parts de ressources.

Au sujet de la corrélation entre l'exécution nationale et les besoins de personnel hors siège, Mme SADIK (Directrice exécutive du FNUAP) dit que, dans certains cas, une exécution nationale accrue nécessite davantage de personnel local, de même que d'apports fournis par les équipes d'appui technique. La formation de personnel national de contrepartie est aussi très importante et nécessite du temps et de l'argent. Certains des besoins sont ponctuels ou périodiques. Parfois, il faut du personnel hors siège supplémentaire qui participe à la gestion des programmes à réalisation nationale.

M. GRAISSE (Directeur du Bureau des relations extérieures du PNUD) répond au représentant de l'Égypte que le programme Action 21 n'a pas été suspendu; il y a quelques nouveaux donateurs et le programme dispose maintenant d'environ 35 millions de dollars E.-U.

Au sujet de la nécessité pour les pays bénéficiaires de participer aux coûts des programmes, M. Graisse souligne que ces contributions sont strictement volontaires.

Au PNUD, il n'y a pas de lien automatique entre les dépenses administratives et le niveau de l'exécution nationale. Lorsque les pays en développement recourent à la modalité d'exécution par un agent d'exécution, ils comptent sur le réseau des bureaux de pays. Ils ont souvent besoin aussi de l'appui du PNUD pour l'exécution nationale. Il n'est donc pas facile de réduire la présence hors siège au stade actuel.

Répondant au représentant de l'Indonésie, M. Graisse dit que le PNUD a réduit le nombre de ses postes au Siège de 15 % entre 1992 et 1993 et le budget administratif de 50 millions de dollars en tout pour l'exercice 1994-1995. Néanmoins, à un moment où les ressources de base ont diminué de 15 %, les dépenses totales du programme n'ont pas diminué parce que des contributions plus importantes ont été versées sous forme de partage des coûts et de fonds d'affectation spéciale et que les ressources de base sont disponibles.

Au sujet de la raison du niveau relativement bas de l'exécution nationale en Afrique, M. Graisse dit que dans certains pays d'Afrique, l'exécution nationale représente 80 %. A l'intérieur des régions, certains pays ont choisi d'aller plus loin dans l'exécution nationale que d'autres qui se trouvent à des niveaux comparables de développement. Il n'y a donc pas de rapport direct entre le niveau de l'exécution nationale et le niveau de développement. En outre, ce n'est pas au PNUD de déterminer le mode d'exécution - nationale ou par l'intermédiaire d'agents d'exécution - qui est approprié.

M. NGONGI (PAM) dit que le PAM a encouragé dès le départ l'exécution nationale. Des mesures ont été prises pour aider les pays qui ont eu des difficultés, particulièrement au cours des dix dernières années, à honorer leurs obligations financières de contrepartie et à distribuer les vivres et rendre des comptes à leur sujet afin d'appuyer les moyens nationaux de réalisation des projets, particulièrement dans les pays les moins avancés. Récemment, il a été décidé de transformer des postes d'administrateur de classes inférieures en postes de fonctionnaires nationaux, particulièrement dans des pays qui possèdent en nombre du personnel bien qualifié.

M. STOBY (Directeur du Département de la coordination des politiques et du développement durable), répondant au représentant de la Chine, dit que des renseignements complets ont été fournis au sujet des notes de stratégie nationale, de l'approche-programme et de l'exécution nationale. Le rapport du Secrétaire général E/1994/64 présente le texte complet des décisions du Comité administratif de coordination ainsi que des lignes directrices sur les notes de stratégie nationale et le texte des décisions sur l'approche-programme et l'exécution nationale. En outre, les rapports des organes interinstitutions compétents chargés de ces questions et du CCQPO peuvent être consultés.

Au sujet de la question de la représentante du Sénégal à propos du manuel commun, M. Stoby dit que le travail accompli est décrit dans les paragraphes 90 à 93 du rapport du Secrétaire général (E/1994/64). Le premier volume du manuel paraîtra en 1994-1995. Cependant, il ne remplacera pas les manuels des différentes institutions.

Répondant à l'observatrice de la Suisse, M. Stoby dit que le rôle du Département en ce qui concerne les activités opérationnelles est, par définition, limité; néanmoins, il s'occupe pleinement de tous les aspects de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale et a pris la direction des activités dans un certain nombre d'entre eux.

A la question posée par l'observatrice de la Suède au sujet de l'importance de l'élargissement des notes de stratégie nationale à un plus grand nombre d'acteurs, il dit qu'il est vrai que les institutions de Bretton Woods ne participent pas pleinement à la préparation des notes; cependant, les lignes directrices prévoient des arrangements consultatifs et ce processus est bien en cours.

La séance est levée à 18 h 25.